

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

L'avenir du monument à sir John A. Macdonald

RAPPORT D'ÉTUDE PUBLIQUE

Rapport déposé au conseil municipal du 23 janvier 2023

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes :

ville.montreal.qc.ca/commissions

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm_MTL

Service du greffe

**Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5**

Présidence

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de
Rosemont–La Petite-Patrie.

Vice-présidence

M. Dimitrios Jim Beis
Arrondissement de
Pierrefonds-Roxboro

Membres

Mme Marie-Claude Baril
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-
Trembles

Mme Virginie Journeau
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-
Trembles

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Mindy Pollack
Arrondissement d'Outremont

Mme Marie Potvin
Arrondissement d'Outremont

Mme Anne-Marie Sigouin
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Maeva Vilain
Arrondissement du
Plateau-Mont-Royal

Montréal, le 23 janvier 2023

Madame Martine Musau Muele
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009)*, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, le rapport de consultation suite à l'étude publique sur l'avenir du monument à sir John A. Macdonald.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Jocelyn Pauzé
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Mélissa Côté-Douyon
Coordonnatrice

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
DÉMARCHE	5
SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS DU PUBLIC	7
CONCLUSION	11
ANNEXE 1 : Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal	12
ANNEXE 2 : Liste des personnes et organismes ayant fait des interventions lors de l'assemblée publique du 7 décembre 2022	13
ANNEXE 3 : Liste des organismes ayant déposé une opinion écrite	14

INTRODUCTION

Suite au déboulonnement de la statue à sir John A. Macdonald située à la Place du Canada en août 2020, la Ville de Montréal a décidé d'entreprendre une réflexion quant à l'avenir de ce monument. Cette réflexion s'inscrit dans le [Cadre d'intervention en reconnaissance](#), adopté en août 2022, qui prévoit, dans le cadre d'une démarche d'évaluation d'une reconnaissance existante, qu'une séance publique soit tenue avant la décision finale du conseil municipal. Considérant que le comité consultatif en reconnaissance n'était pas encore formé, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports s'est donnée le mandat, en vertu de son pouvoir d'initiative, de procéder à la tenue d'une étude publique afin de présenter les travaux et l'avis préliminaire du comité *ad hoc* chargé de l'évaluation du monument à sir John A. Macdonald et d'inviter la population montréalaise à émettre des commentaires à ce sujet.

Les membres de la Commission issus des villes liées n'ont pas participé aux travaux, s'agissant d'un mandat de compétence municipale, en vertu de l'article 19 de la [Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations](#).

Ce rapport propose dans un premier temps une courte description de la démarche de l'étude publique. Dans un deuxième temps, le rapport présente une synthèse des interventions du public lors de l'assemblée publique du 7 décembre 2022. En annexe, se trouvent la liste des personnes-ressources en appui à la Commission pour ce mandat (annexe 1), la liste des personnes et des organismes ayant posé une question ou fait un commentaire lors de l'étude publique (annexe 2) et la liste des organismes ayant déposé une opinion écrite (annexe 3).

DÉMARCHE

Afin d'inviter la population montréalaise à prendre part à l'étude publique, plusieurs moyens de communication ont été déployés. Une invitation a été expédiée par courrier électronique à plus de 1300 personnes abonnées à l'infolettre des commissions permanentes. Un avis public précisant l'horaire et les modalités de participation à l'assemblée publique est paru la semaine du 21 novembre 2022 dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone. Un communiqué a également été transmis à tous les médias nationaux et locaux. Enfin, l'information a été relayée sur les réseaux sociaux par le biais des comptes Twitter et Facebook de commissions permanentes. Finalement, toute l'information relative à l'étude publique a été rendue accessible sur la [page Internet dédiée à ce dossier](#).

En amont de la tenue de l'assemblée publique, de la documentation produite dans le cadre de la démarche d'évaluation d'un monument à sir John A. Macdonald a été rendue disponible. Cette documentation comprend :

- L'avis préliminaire du comité *ad hoc* chargé de l'évaluation du monument à sir John A. Macdonald;
- L'énoncé de l'intérêt patrimonial du monument à sir John Alexander Macdonald;
- L'étude documentaire en trois volets réalisée par la Division du patrimoine (Volet 1: contexte urbain, volet 2 : Monument à sir John Alexander Macdonald et volet 3: sir John Alexander Macdonald).

En outre, une présentation sur les travaux et l'avis préliminaire du comité *ad hoc* a été préparée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, puis rendue publique en amont de l'assemblée publique. La présentation se décline en quatre parties:

- Le cadre d'intervention en reconnaissance;
- Le processus d'évaluation des reconnaissances existantes;

- La démarche d'évaluation du monument à sir John A. Macdonald;
- L'avis préliminaire du comité *ad hoc*.

La présentation peut être consultée sur la [page Internet dédiée à ce dossier](#).

Finalement, l'assemblée publique a eu lieu le 7 décembre 2022 et une vingtaine de citoyens et citoyennes y ont assisté en personne. La population montréalaise pouvait également suivre l'assemblée publique en ligne grâce à la webdiffusion en direct.

SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS DU PUBLIC

Dans le cadre de l'étude publique, 15 personnes et organismes ont posé des questions ou émis des commentaires, en présence ou en ligne, concernant l'avenir du monument à sir John A. Macdonald. Cette section du rapport présente une synthèse de ces interventions. La synthèse rapporte d'abord les principaux constats et consensus qui se dégagent avant de rendre compte des arguments et propositions mis de l'avant par les avis favorables et défavorables au retour de la statue.

Le premier constat qui émerge de cette synthèse est que certains éléments font consensus, tant du côté des personnes et organismes qui souhaitent le retour de la statue, que du côté de ceux qui ne le souhaitent pas. Un premier élément de consensus fort correspond à ce qui est nommé dans l'avis préliminaire du comité *ad hoc* comme le « devoir de mémoire ». Il s'agit là d'un aspect important et consensuel qui est soulevé à plusieurs reprises. Les avis mettent effectivement en valeur l'importance de faire connaître l'histoire, celle de sir John A. Macdonald et de ses legs, positifs et négatifs, mais également celle du Canada. À cet égard, le monument est considéré comme ayant un potentiel éducatif qu'il faut mettre en valeur, qu'on y remette la statue ou non. Pour ce faire, plusieurs personnes et organismes proposent l'installation de panneaux d'interprétation ou de dispositifs didactiques aux abords du monument.

Un autre élément de consensus est l'importance accordée au processus de réconciliation avec les Autochtones. C'est une dimension qui est soulevée autant du côté des avis favorables au retour de la statue que ceux défavorables. Le traitement futur de la statue, notamment sa réinterprétation, est considéré comme un geste à envisager dans la perspective de cette réconciliation.

Le deuxième constat important est que les avis des personnes et organismes qui ont participé à l'étude publique sont très partagés. En effet, à peu près la moitié d'entre eux souhaitent le retour de la statue à sir John A. Macdonald sur son socle et à peu près la moitié souhaitent, au contraire, que la statue ne soit pas réinstallée sur son socle.

Néanmoins, il est important de souligner que la grande majorité des avis favorables au retour de la statue considèrent que ce retour devrait être accompagné par une mise en contexte, notamment sous la forme de panneaux d'interprétation. Ainsi, une remise en place de la statue sans aucune autre intervention n'est pas une idée qui s'est démarquée pendant l'étude publique.

Toujours du côté des avis favorables au retour de la statue, les arguments utilisés pour justifier ce retour sont de plusieurs ordres. Parmi les principaux arguments, l'importance de commémorer le premier Premier ministre du Canada a été soulevée à quelques reprises. Selon ce point de vue, sir John A. Macdonald est considéré comme l'un des fondateurs du Canada à qui une reconnaissance doit être accordée. Un autre de ces principaux arguments concerne le vandalisme qu'a connu la statue. Pour certaines personnes, ne pas remettre la statue consiste à légitimer ce vandalisme. Une autre idée soulevée pour justifier le retour de la statue est que celle-ci est un élément important du patrimoine montréalais qu'il faut restaurer et remettre à son emplacement d'origine. À ce sujet, il est mentionné que le monument, et son emplacement à la Place du Canada, est un élément significatif du patrimoine paysager de Montréal. Enfin, il est aussi évoqué qu'il ne faut pas juger les actes de sir John A. Macdonald en fonction des valeurs d'aujourd'hui.

Les avis favorables au retour de la statue s'accompagnent de plusieurs propositions pour mettre en contexte l'héritage de sir John A. Macdonald. Comme mentionné précédemment, il est proposé que des panneaux d'interprétation soient installés pour expliquer au public les aspects positifs et

négatifs de cet héritage, incluant les conséquences des politiques de sir John A. Macdonald sur les Autochtones, plutôt que de ne pas remettre la statue. D'autres avis proposent d'ajouter des couches de sens à la reconnaissance de sir John A. Macdonald en installant par exemple une statue de Louis Riel ou un monument qui permettrait de commémorer les pensionnats autochtones. Il est aussi mentionné que la statue, restaurée et de retour sur son socle, pourrait être mieux protégée.

Du côté des avis défavorables au retour de la statue, il est principalement soutenu que la mémoire et l'héritage de sir John A. Macdonald, plus particulièrement son rôle dans la mise en place du système de pensionnats autochtones, ne devraient pas être « honorés » ou « glorifiés ». Dans le même ordre d'idées, certains avis mettent de l'avant que la démarche de réconciliation avec les Autochtones est une bonne justification pour ne pas remettre la statue sur son socle. Par ailleurs, il est soulevé qu'il s'agit là d'un cas particulier et que le retrait d'une reconnaissance doit être réservé à des cas exceptionnels comme celui de sir John A. Macdonald. Selon ce point de vue, il est tout à fait justifié et légitime de revisiter les reconnaissances du passé en fonction de l'évolution des valeurs de la société.

Plusieurs personnes se sont prononcées sur l'importance de se positionner sur l'avenir du socle lui-même. Ainsi, des propositions sur les gestes à poser dans le cas où la statue n'est pas remise sur son socle ont été formulées. Il est notamment proposé par quelques personnes et organismes que la statue soit exposée dans un musée. Culture Montréal considère que le Centre des mémoires montréalaises (MEM) serait un musée particulièrement approprié. Un panneau près du monument pourrait alors expliquer où se trouve la statue. Par ailleurs, pour Culture Montréal, il est important que la statue soit restaurée et demeure la propriété de la Ville de Montréal. Un autre avis propose de donner à voir autrement la statue en ne la remettant pas sur son piédestal, mais en la réinstallant au pied du monument. Il a aussi été proposé que de nouvelles reconnaissances soient installées au lieu de remettre la

statue de sir John A. Macdonald. Ainsi, certains avis, notamment celui de la Société-Saint-Jean-Baptiste de Montréal, proposent d'installer une statue de Louis Riel. Il est aussi proposé que le cimetière Saint-Antoine soit commémoré ou encore qu'un espace soit dédié à la présence autochtone à Montréal. Par ailleurs, d'autres propositions portent sur le monument. Il a été mis de l'avant que le monument pourrait accueillir différentes œuvres de façon éphémère notamment sur le modèle du quatrième socle du Trafalgar Square à Londres. À ce sujet, il est mentionné qu'il est risqué de remettre une œuvre permanente qui pourrait à son tour être contestée un jour. Il est aussi suggéré que ces œuvres temporaires soient issues de processus participatifs dans lesquels des artistes contemporains pourraient faire des propositions. Ces processus participatifs pourraient également impliquer les communautés qui ont été le plus négativement affectées, particulièrement les communautés autochtones et métisses, par les politiques de sir John A. Macdonald. Enfin, il est évoqué que le monument pourrait rester vide afin qu'il devienne une tribune pour la prise de parole publique notamment lors de manifestations. Par contre, d'autres personnes ont dit trouver inutile de garder le monument s'il reste vide.

CONCLUSION

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports tient à remercier les personnes-ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour la clarté et la qualité de la présentation et des documents rendus publics dans le cadre de cette étude publique. La Commission remercie également les membres du comité *ad hoc* pour leur avis préliminaire rigoureux. Enfin, la Commission exprime sa gratitude à toutes les personnes et tous les organismes qui ont participé à l'étude publique. Les commentaires exprimés enrichissent grandement les réflexions sur l'avenir du monument à sir John A. Macdonald.

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), le présent rapport peut être consulté sur la page Internet des commissions permanentes : ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil.

ANNEXE 1 : Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal

- M. Louis-Henri Bourque, directeur de la planification et mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM)
- M^{me} Marie-Geneviève Lavergne, cheffe par intérim de la Division du patrimoine, Direction de la planification et mise en valeur du territoire (SUM)
- M. Jean Laberge, architecte à la Division du patrimoine, Direction de la planification et mise en valeur du territoire (SUM)
- M^{me} Valérie Poirier, conseillère en aménagement à la Division du patrimoine, Direction de la planification et mise en valeur du territoire (SUM)
- M. Dominic Duford, conseiller en aménagement à la Division du patrimoine, Direction de la planification et mise en valeur du territoire (SUM)

ANNEXE 2 : Liste des personnes et organismes ayant fait des interventions lors de l'assemblée publique du 7 décembre 2022

- M. Karim Al-Dahdah
- M. Jean-Claude Bélanger
- M^{me} Anne Bernard
- M. Yvan Bombardier, Le drapeau de la famille
- M. Gary Conrath
- M^{me} Claire Dumouchel
- M. Jean Duval
- M. Stanley Grunfeld
- M^{me} Marie-Hellene Lemay
- M. François Le Moine, Culture Montréal
- M^{me} Maura McKeon
- M. Mathieu Roy, Société-Saint-Jean-Baptiste de Montréal
- M. Ronald Rudin
- M. Pierre-Albert Sévigny, Histoire Canadienne du Québec
- M. Robert Wilkins

ANNEXE 3 : Liste des organismes ayant déposé une opinion écrite

- Culture Montréal
- Société-Saint-Jean-Baptiste de Montréal